Rapport de la mairesse sur la situation financière au 31 décembre 2024

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, la mairesse Johanne Lavoie dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2024.

1. Rapport financier au 31 décembre 2024

La municipalité a terminé l'année 2024 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 222 986 $ qui se détaille avec des revenus de 4 180 976 $, des dépenses de 4 269 950 $ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 311 960 $. Une gestion serrée des finances publiques est effectuée par l'équipe municipale.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 397 096 $ et des excédents accumulés affectés dédiés à la valorisation du cœur du village de 20 898 $, à l'achat de membranes de 20 000 $, et aux élections 2025 de 10 125$ et affecté au budget afin de diminuer le taux de taxation.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2024 s'élève à 10 842 500 $, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 4 492 388 $, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 6 350 112 $.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2024 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « MNP S.E.N.C.R.L. ». L'auditeur indépendant a émis une opinion avec réserve puisque la municipalité n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. À l'exception de cette réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2024; ce taux étant de 1,466 / 100 $ d'évaluation, soit une augmentation de 0,0316 $ comparativement à l'année 2023, démontrant les efforts effectués afin de maintenir le taux de taxation le plus bas possible. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2024 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Investissements en immobilisations 2024

En 2024, la municipalité a investi 233 288 $ pour la réalisation de la phase II de votre espace intergénérationnel en y installant un parc de planche à roulettes. Sur cette somme, la municipalité a obtenu 156 156 $ provenant du FRR 2020-2025_*Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.*

La Municipalité fait preuve de prudence dans ses projets d'investissements en immobilisations puisqu'elle travaille au projet de construction d'un édifice regroupant le garage municipal et la caserne de pompiers.

4. Conclusion

Plusieurs défis nous attendent au cours des prochaines années et le conseil municipal travaille d'arrache-pied pour maintenir le taux de taxation le plus bas possible et à améliorer la qualité de vie des citoyens par des services et infrastructures de qualité. Je tiens à souligner l'implication du conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité et des bénévoles qui s'impliquent pour dynamiser notre milieu.

Finalement, une copie de ce rapport sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 2 juin 2025

Johanne Lavoie, mairesse